TOURISME

RÈGLEMENT D'INTERVENTION

LITTORAL
MONTAGNE
RURAL
URBAIN

RÉGION AQUITAINE

L'AVENIR S'ÉCRIT EN *AQT*

ÉDITO

L'Aquitaine est une terre de contrastes, riche d'un patrimoine identitaire exceptionnel qui la place au 5e rang des régions touristiques françaises. Pilier de l'activité économique, l'industrie du tourisme contribue à la vitalité de l'économie régionale, générant annuellement plus de 100 millions de nuitées et près de 4,6 milliards d'euros, et employant 48 600 actifs et 65 000 saisonniers.
La Région a un rôle essentiel à jouer pour donner une cohérence à l'ensemble des activités touristiques sur son territoire. En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, l'Aquitaine est également appelée à utiliser de manière performante les fonds structurels autour de projets touristiques partagés.
Prospective, innovation, imagination ont guidé nos réflexions dans la définition de la nouvelle politique touristique, voulue plus proche encore des territoires, de ses acteurs et des attentes des visiteurs. L'emploi et la solidarité, l'environnement et l'économie, représentent le fer de lance de cette nouvelle politique. Autour d'enjeux forts de mise en tourisme, de désaisonnalisation, de développement des loisirs, la Région propose une organisation et un partenariat renforcé pour les six années à venir.
Ensemble, il nous appartient de travailler au développement d'un tourisme durable, performant et innovant pour l'Aquitaine et les Aquitains.

L'Aquitània es una tèrra de contrastes, rica d'un patrimòni identitari excepcionau qui la bota au 5au reng de las regions toristicas francesas. Pialar de l'activitat economica, l'industria deu torisme participa au vitèc de l'economia regionala, lhevant tot an mei de 100 milions de nueitadas e arron 4,6 miliards d'euros, e emplegant 48 600 actius e 65 000 sasonèrs.
La Region a un ròtle màger a har per balhar una coëréncia a l'ensemble de las activitats toristicas capvath lo son territòri. Com autoritat de gestion deus fons europencs, l'Aquitània a tanben a emplegar de com cau los fons estructuraus a l'entorn de projèctes toristics partatjats.
Prospectar, innovar, imaginar, aquí çò qu'a menat las nostas pensadas per determinar la navèra politica toristica, voluda mei pròcha enquèra deus territòris, deus sons actors e de las espèras deus visitaires. L'emplec e la solidaritat, l'environament e l'economia, representan lo géncer d'aquera navèra politica. A l'entorn d'enjòcs hòrts de mesa en torisme, de de-sasonalizacion, de desvelopament deus lesers, la Region perpausa una organizacion e un partenariat ahortit entà las sheis annadas a viéner.
Amassa, avem de tribalhar au desvelopament d'un torisme durable, competitiu e innovant per l'Aquitània e los Aquitans.

Akitania lurralde anitza da, nortasun desberdinak dituen ondare harrigarriez josia da. Honi esker frantziar Estatuko turismo guneen artean 5. tokian kokatua da. Jarduera ekonomikoaren oinarrietarik bat izaki, turismoak eskualdeko ekonomiaren bizitasunari bere ekarpena egiten dio, urtero 100 milioi gaualdi eta 4.6 miliar euro eraginez, baita 48 600 langile eta 65 000 sasoilariri lana emanez ere.
Eskualdeak funtsezko rola du bere lurraldean diren jarduera turistikoei koherentzia emateko. Europako fondoen instituzio kudeatzaile gisa, Akitaniak proiektu turistiko partekatuentzako diren fondo estrukturalak ere manera eraginkorrean erabili behar ditu.
Prospektibak, berrikuntzak, irudimenak gidatu gaituzte, lurraldeetatik, beren eragileengandik eta bisitariek dituzten nahikarietatik are hurbilagoa nahi duen turismo politika berriaren definitzeko unean. Enplegua eta elkartasuna, ingurumena eta ekonomia dira politika horren erronka nagusiak. Turismoratzea, des-sasoitzea eta aisialdien garatzea bezalako erronka azkarren inguruan, heldu diren sei urteetarako antolaketa eta partaidetza indartuak proposatzen ditu Eskualdeak.
Elgarrekin, turismo jasangarria, eraginkorra eta berritzailearen alde lan egitea dagokigu, Akitaniarentzat eta akitaniarrentzat.

Alain Rousset
Président du conseil régional d'Aquitaine

SOMMAIRE

Édito p1

LA POLITIQUE RÉGIONALE DU TOURISME ET DES LOISIRS **p4**

LITTORAL **p9**
Tourisme littoral & surf p10
Itinérance cyclable p12
Opération Grand Site p14
Équipements & activités de loisirs et pleine nature p15
Hôtellerie de plein air p16
Hôtellerie indépendante p17
Hébergements de tourisme social p18

MONTAGNE **p21**
Stations de montagne & vallées p22
Équipements & activités de loisirs et pleine nature p24
Thermoludisme p25
Itinérance cyclable p26
Œnotourisme & Agritourisme p28
Hôtellerie de plein air p29
Hôtellerie indépendante p30
Hébergements de tourisme social p31

RURAL **p33**
Itinérance cyclable p34
Itinérance fluviale p36
Œnotourisme & Agritourisme p38
Équipements & activités de loisirs et pleine nature p39
Préhistoire p40
Thermoludisme p41
Parcs Naturels Régionaux p42
Hôtellerie de plein air p43
Hôtellerie indépendante p44
Hébergements de tourisme social p45

URBAIN **p47**
Tourisme d'affaires & congrès p48
Événementiels p49
Équipements & activités de loisirs p50
Thermoludisme p51
Itinérance fluviale p52
Itinérance cyclable p54
Hôtellerie de plein air p55
Hôtellerie indépendante p56
Hébergements de tourisme social p57

SOLIDARITÉ & EMPLOI **p59**
Aide au conseil p60
Reprise transmission des entreprises p61
Départ en vacances pour tous p62
Saisonnalité p64

APPELS À PROJETS **p67**
Appel à projets Structuration touristique des territoires p68
Appel à projets Territoires touristiques accessibles à tous p70

LA POLITIQUE RÉGIONALE DU TOURISME ET DES LOISIRS

4 AXES D'INTERVENTION SUR 4 TYPES D'ESPACES

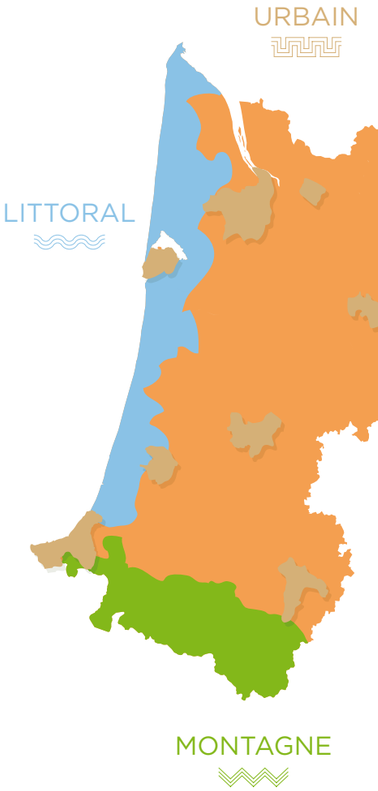

AXE 1 : TERRITOIRES

Appel à projets
Structuration touristique des territoires

Appel à projets
Territoires touristiques accessibles à tous

AXE 2 : FILIÈRES TOURISTIQUES

Littoral & Surf
Itinérance cyclable
Itinérance fluviale
Stations & Vallées
Thermoludisme
Œnotourisme & Agritourisme
Parcs Naturels Régionaux
Opération Grand Site
Préhistoire
Tourisme d'affaires
Événementiels touristiques
Hébergements touristiques
Équipements touristiques

Appel à projets Territoires touristiques accessibles à tous / *Aides au départ en vacances pour tous* / *Modernisation des hébergements de tourisme social* / *Aide au conseil* / *Reprise-transmission* / *Emploi saisonnier*

AXE 3 : SOLIDARITÉ / EMPLOI

AXE 4 : PROMOTION / OBSERVATION

LA STRATÉGIE TOURISTIQUE RÉGIONALE

UN CONTEXTE DE RENOUVELLEMENT

*Le tourisme représente **une filière économique majeure** pour la Région, avec **4.6 milliards d'euros dépensés chaque année par les visiteurs et la 5e place** dans le palmarès des régions touristiques françaises. Dans un contexte de constante mutation du monde du tourisme, lié aux changements de comportements des clientèles mais aussi aux évolutions économiques, politiques et sociales, **la Région Aquitaine a souhaité construire une nouvelle stratégie régionale pour le tourisme**, plus ambitieuse, et plus proche de la réalité.*
*Ce nouveau règlement, partagé et innovant, se base sur de nouvelles orientations en termes de développement économique et durable, **avec de forts aspects sociaux et environnementaux** et sur une attention plus forte **aux attentes des visiteurs**, pour la mise en tourisme de l'offre aquitaine.*

UNE MÉTHODOLOGIE AFFIRMÉE

***Un règlement concerté :** 2 ans d'études (étude prospective tourisme, étude sur le tourisme social, Plan Régional des Saisonniers, Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes), un bilan de la politique touristique, un benchmark des régions françaises, des ateliers thématiques, un lien renforcé avec les partenaires à construire.*
***Un règlement innovant :** un nouveau mode d'intervention tenant compte des nouvelles pratiques touristiques, notamment des innovations numériques, un aspect prospectif grâce à l'insertion de la recherche dans l'action, une méthodologie d'évaluation et de suivi.*

DES ENJEUX ESSENTIELS

Ce nouveau règlement d'intervention intègre des enjeux essentiels, au cœur de la démarche régionale :
*• **Durabilité***
*- **Social** – des aides au départ en vacances, une prise en compte du travail saisonnier, des critères d'accessibilité, un soutien à la filière du tourisme social et associatif.*
*- **Économie** – des filières génératrices de fortes retombées économiques, la création d'emplois, la professionnalisation des acteurs, la compétitivité des entreprises.*
*- **Environnement** – la protection des espaces naturels, le développement des mobilités douces, la valorisation du littoral.*
*- **Gouvernance** – un nouveau mode de travail, un nouveau lien avec les territoires.*
*• **Accessibilité** au plus grand nombre – des critères transversaux et un appel à projet innovant.*
*• **Innovation** – de nouveaux modes d'intervention et nouveaux territoires de projet, de nouvelles filières, un lien avec la recherche.*
*• **Saisonnalité** – l'étalement de la saison touristique, la répartition des flux, la prise en compte de l'emploi saisonnier.*

QUATRE GRANDS AXES

AXE 1 : STRUCTURER LES TERRITOIRES AQUITAINS

Dans le cadre de sa politique de contractualisation avec les territoires, la Région propose la mise en place d'un appel à projet territorial pour les territoires souhaitant s'engager dans une démarche de projet partagé, autour de grands axes indispensables au développement touristique raisonné et équilibré des territoires, dans une dynamique d'organisation collective :
*- **La professionnalisation** et en particulier le soutien des acteurs dans la définition de leurs besoins de professionnalisation, en lien avec la Mission des Offices de tourisme et Pays touristiques d'Aquitaine (MOPA) et la Direction de la Formation Professionnelle à la Région.*
*- **La stratégie numérique** définie par le territoire, à travers la mise en place d'outils, de services et de contenus numériques, tout en soutenant l'accueil numérique.*
*- **L'optimisation du fonctionnement des offices de tourisme et l'observation locale,** par l'aménagement de nouveaux offices, la mise en place d'outils améliorant leur autofinancement et l'amélioration de l'accueil sur le territoire.*
*- **Les démarches collectives orientées vers la qualité** pour un soutien en amont des porteurs de projets engagés dans une démarche de qualité.*

• Appel à projets « Structuration touristique des territoires »
Professionnalisation - Offices de tourisme - E-tourisme - Démarches collectives

AXE 2 : VALORISER LES ESPACES ET LES FILIÈRES AQUITAINES

*La région Aquitaine possède **quatre types d'espaces touristiques** : littoral, montagne, rural et urbain. Fière de cette diversité, qui contribue à la richesse de la région en termes d'attractivité, d'image et de potentiel de développement touristique, la Région souhaite répondre au mieux aux attentes ciblées des acteurs sur ces différents espaces et aux **problématiques propres à chaque territoire**. Cet axe d'intervention, à travers le prisme des espaces, recouvre **l'ensemble de la production touristique aquitaine**, des filières d'offres aux filières professionnelles (hébergements, prestataires,...), de la création de l'offre à sa mise en tourisme.*

LITTORAL

Le littoral aquitain, avec ses grands espaces naturels, concentre une grande partie des touristes et de l'offre touristique aquitaine. Aujourd'hui, il fait face à des enjeux de diversification de son activité, de vieillissement de ses stations et de désaisonnalisation, en lien avec un changement climatique fortement impactant.

- *Stations littorales & plages*
- *Surf*
- *Itinérance cyclable*
- *Équipements et activités de loisirs*
- *Opération Grand Site*
- *Hébergements*

MONTAGNE

Le tourisme représente un secteur essentiel de l'activité de montagne. La Région accompagne les Pyrénées aquitaines pour la diversification de leur activité, le développement d'un tourisme à double saisonnalité et le renforcement de leur attractivité, contribuant ainsi au développement économique de la montagne.

- *Stations et vallées*
- *Équipements et activités de loisirs*
- *Thermoludisme*
- *Œnotourisme/ Agritourisme*
- *Itinérance cyclable*
- *Hébergements*

RURAL

Le développement du tourisme en milieu rural fait appel à des enjeux de développement économique, mais aussi de préservation des espaces naturels et de développement local, notamment par la prise en compte de la logique de loisirs de proximité.

- *Œnotourisme/Agritourisme*
- *Itinérance cyclable*
- *Itinérance fluviale*
- *Préhistoire*
- *Parcs Naturels Régionaux*
- *Thermoludisme*
- *Équipements et activités de loisirs*
- *Hébergements*

URBAIN

Les villes sont l'espace qui connait la plus grande croissance en terme de fréquentation touristique depuis vingt ans. Nouvelles agglomérations, renforcement des courts séjours, diversité de l'offre et des motivations de séjour participent à l'essor du tourisme urbain en Aquitaine. Le rayonnement des villes sur le territoire régional et le tourisme de quatre saisons en sont les enjeux essentiels.

- *Tourisme d'affaires*
- *Événementiels*
- *Équipements de loisirs*
- *Thermoludisme*
- *Itinérance fluviale*
- *Itinérance cyclable*
- *Hébergements*

AXE 3 : CONFORTER LA SOLIDARITÉ ET L'EMPLOI

Dans la lignée de l'action développée depuis plus de dix ans, et en intégrant les nouveaux enjeux identifiés dans l'étude sur le tourisme social, le Plan Régional des Saisonniers, et la filière hôtelière, la politique régionale s'attache à relever deux grands défis pour l'horizon 2020 :

*- **briser la fracture sociale** en agissant **sur le nombre de non départs en vacances** qui croît ces dernières années, en veillant notamment à une véritable **mixité des clientèles touristiques.***

*- **accompagner les filières professionnelles** les plus sensibles **dans leur cycle de vie**, de la création à la transmission.*

*L'action régionale en faveur de la solidarité et de l'emploi s'ancre donc dans un enjeu de durabilité, dont la finalité est le **développement économique raisonné et équilibré des territoires**, pour un tourisme compétitif, innovant et accessible.*

- ***Aides :** Départ en vacances pour tous - Saisonnalité - Aide au conseil - Reprise-Transmission*
- ***Appel à projets « Territoires touristiques accessibles à tous »***

AXE 4 : PROMOUVOIR LES TERRITOIRES AQUITAINS

***La promotion et la communication** autour de l'offre touristique aquitaine et des filières identifiées sur les marchés étrangers sont dévolues au **Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine**, qui décline ses actions dans un plan marketing pluriannuel. Son rôle est réaffirmé dans ce nouveau règlement, notamment dans la mise en avant des filières d'offres identifiées. **La mission d'observation de l'activité touristique** qui lui est confiée à travers **un observatoire régional du tourisme** est une des priorités de la stratégie régionale, pour une action au plus proche des attentes des visiteurs.*

LITTORAL

- Tourisme littoral & surf
- Itinérance cyclable
- Opération Grand Site
- Équipements & activités de loisirs et pleine nature
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie indépendante
- Hébergements de tourisme social

TOURISME LITTORAL & SURF

Dans une volonté de maintenir un littoral préservé et attractif, et d'élargir les ailes de saison, ***la Région intensifie la politique des plans plage, intègre les enjeux de la filière surf à ses nouvelles orientations, expérimente une approche transversale d'aménagement durable des stations littorales et favorise l'engagement d'études régionales portant sur le littoral****. Le GIP Littoral Aquitain continuera d'assurer son rôle de réflexion et d'accompagnement pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Dans ce cadre, toute intervention de la Région en faveur du littoral s'appuiera sur les stratégies locales de gestion de la bande côtière.*

La filière surf sur le littoral aquitain bénéficie d'une renommée internationale et représente aujourd'hui un poids économique conséquent avec 3 500 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 1,7 milliards d'euros. ***Le surf constitue une activité porteuse de valeurs et d'image positives pour l'Aquitaine*** *nécessitant la poursuite et le renforcement de l'amélioration des conditions d'accueil des plages et dans les hébergements de plein air, ainsi que la sensibilisation des professionnels du surf à s'engager dans une démarche qualité (Label Qualité Surf, initié dans le département des Landes).*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Favoriser la préservation, l'amélioration de l'accueil et la gestion des flux des espaces de baignade en zone littorale (plan plage).

• Accompagner le développement et la qualification de la pratique du surf en Aquitaine pour conforter sa position de « destination française préférée » des surfeurs.

• Définir un programme global d'aménagement des stations littorales intégrant les enjeux environnementaux, socio-économiques et urbanistiques.

• Poursuivre l'étude des problématiques et enjeux du littoral aquitain.

AMÉNAGEMENTS DES PLANS PLAGE

Objectif
• Protection des espaces naturels, amélioration des conditions d'accueil, gestion des flux au sein des plages accueil loisirs, accueil nature, plages lacustres et plages nature.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, Établissements Publics, GIP.

Modalités
➔**35% maximum d'un coût HT pour les études préalables.**
➔**35% maximum d'un coût HT pour les plages accueil nature et plages nature.**
➔**20% maximum d'un coût HT pour les plages accueil loisirs et plages lacustres.**

AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ DES PLAGES ET À LA PRATIQUE DE LA GLISSE

Objectif
• Soutenir la mise en œuvre d'opérations innovantes ou issues de la stratégie de repli des activités.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, Établissements Publics.

Modalités
➔**20% maximum d'un coût HT.**

AMÉNAGEMENT DURABLE DES STATIONS LITTORALES

Objectif
• S'appuyer sur l'appel à projets « Aménagement durable des stations littorales » lancé par le GIP Littoral Aquitain, pour la mise en œuvre globale d'opérations de positionnement et de réhabilitation des stations littorales aquitaines.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, GIP.

Modalités
➔**35% maximum d'un coût HT.**

QUALIFICATION DE L'OFFRE SURF

Objectif
• Sensibilisation des professionnels à la démarche nationale « Qualité Surf ».

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés.

Modalités
• Accompagnement et sensibilisation à la définition d'une stratégie partagée autour de la qualité et accompagnement à la préparation de l'audit final pour la labellisation.
➔Démarche qualité : **50% maximum d'un coût HT.** (Coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).

ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS LIÉS À LA FILIÈRE SURF

Objectif
• Encourager la création d'un équipement de soutien de l'activité surf.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés.

Modalités
• Équipement de loisirs lié à la pratique du surf et/ou de la glisse, ouvert au moins 7 mois de l'année.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.

ITINÉRANCE CYCLABLE

Dans le cadre du fort développement du marché du tourisme à vélo sur le littoral, en particulier sur la Vélodyssée (EuroVéloroute n°1), *l'action régionale en faveur de l'itinérance cyclable se fonde sur le cadre stratégique du nouveau* ***Schéma Véloroutes et Voies Vertes et du Schéma Directeur Vélo Littoral****, en accompagnant l'aménagement des itinéraires en fonction des priorités identifiées, la mise en tourisme de ces itinéraires et les démarches collectives, à travers la participation à des comités d'itinéraires.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Proposer un réseau cyclable littoral et rétro littoral homogène, intégrant des services et des prestations qualifiées, et générant de la valeur ajoutée sur les territoires traversés, selon les priorités du Schéma Directeur Vélo Littoral.

Priorité 1 :
• Objectif 1 : finaliser et mettre aux normes l'aménagement de la Vélodyssée.
• Objectif 2 : renforcer les liaisons bourg littoral – plage (notamment plan plage).

Priorité 2 : *renforcer les liaisons bourg littoral – bourg rétro littoral.*

Priorité 3 :
• Objectif 1 : proposer des connexions avec les sites naturels.
• Objectif 2 : soutenir les connexions de bourg à bourg situés en rétro littoral.
• Objectif 3 : compléter le réseau par les connexions bourg littoral agglomération urbaine.

ÉTUDES RELATIVES À L'ITINÉRANCE CYCLABLE

• Études de définition, de faisabilité, de positionnement touristique d'un territoire sur le tourisme à vélo.
• Études spécifiques liées au montage de projets ou de produits innovants autour du vélo.
• Études de tracé d'un itinéraire du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes ou complémentaires.

AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Objectif
• Aménagement des itinéraires cyclables au regard du Schéma Directeur Vélo Littoral.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Études de maîtrise d'œuvre et travaux :
➔**35%** pour les itinéraires de priorité 1.
➔**20%** pour les itinéraires de priorité 2.
➔**10%** pour les itinéraires de priorité 3.
... du montant HT de l'opération, hors acquisition foncière.

• Aménagement de signalétique et de relais vélo sur les itinéraires existants du Schéma Directeur Vélo Littoral : **20% maximum d'un coût HT.**
• Mise en place de compteurs (acquisition et installation) : **35% maximum d'un coût HT.**

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES LABELLISÉS « ACCUEIL VÉLO »

Objectif
• Favoriser le développement d'une offre d'hébergements touristiques de qualité pour les clientèles itinérantes.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, hors SCI, inscrits au R.C.S.

Modalités
• Chambres d'hôtes labellisées (CléVacances, Gîtes de France,...) et gîtes classés 2* minimum, conformément aux prérequis de la marque « Accueil Vélo ».

➔Pour les gîtes : **15% d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.
➔Pour les chambres d'hôtes : **3 000 € par chambre** dans la limite de 5 chambres par habitation.

ÉVÉNEMENTIELS LIÉS À L'ITINÉRANCE DOUCE

Objectif
• Renforcer la notoriété de la filière itinérance cyclable et rassembler les acteurs.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, associations.

Modalités
• Événementiel de type « slow up » (rassemblement sur un itinéraire fermé dédié à la pratique de l'itinérance douce) d'envergure régionale.
➔**5 000 € par événement.**

OPÉRATION GRAND SITE

La Région souhaite accompagner les différents dispositifs Opération Grand Site (OGS) de l'Aquitaine *en maintenant un niveau d'exigence dans la préservation de la qualité paysagère, naturelle et culturelle de ces sites, en améliorant la qualité des visites et en favorisant un développement touristique durable des territoires candidats.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• *Accompagner les programmes d'actions des Opérations Grand Site.*

VALORISATION TOURISTIQUE DES GRANDS SITES

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics porteurs de l'OGS.

Modalités
• Aménagement et valorisation touristique du site sur les trois cibles de l'opération :
- Gestion des flux et qualité de visite.
- Développement économique.
- Préservation des espaces.

➜Travaux, valorisation, scénographie : **25% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.
➜Études préalables (aide au conseil) : **50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).

ÉQUIPEMENTS & ACTIVITÉS DE LOISIRS ET PLEINE NATURE

La Région, sur la base d'interventions adaptées en fonction des espaces touristiques (littoral, rural, montagne et urbain), accompagne les équipements et activités de loisirs et de plein air *afin d'améliorer la qualité des séjours des visiteurs et d'agrémenter une offre de loisirs de proximité.*

Afin de proposer une offre complémentaire à la principale activité des visiteurs sur le littoral (autour de la plage) et de développer les séjours hors-saison, la Région accompagne des équipements attractifs à vocation de découverte ludique et pédagogique mettant en valeur les richesses naturelles et patrimoniales de l'Aquitaine, ouverts en dehors de la saison estivale afin d'intéresser la population locale et de capter les touristes de proximité.

OBJECTIF GÉNÉRAL

• *Soutenir la modernisation ou la création d'équipements de diversification de l'offre balnéaire.*

ÉQUIPEMENTS DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE BALNÉAIRE

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Création ou modernisation d'équipements de loisirs et sites de visites tarifés, ayant une fréquentation minimum de 5 000 visiteurs et ouverts 7 mois dans l'année.
➜**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

L'hôtellerie de plein air occupe une place importante dans le poids de l'économie touristique régionale et en particulier sur le littoral, *qui représente 70% de l'offre régionale. La Région souhaite soutenir les investissements dans les campings du littoral s'inscrivant dans une logique de maintien d'une diversité d'accueil des clientèles touristiques, de conservation de la qualité des espaces et de préservation de l'environnement naturel, qui font le socle de l'attractivité de l'hôtellerie de plein air aquitaine.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• *Maintenir une diversité des modes d'hébergements favorisant la mixité des clientèles touristiques.*

• *Conserver la qualité des espaces et préserver l'environnement naturel.*

MODERNISATION DE CAMPINGS DE TOURISME INDÉPENDANTS

Bénéficiaires

• Campings de tourisme indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés), classés minimum 3*.
Situés dans une commune relevant de la Loi Littoral.

Modalités

• Aménagement paysager du camping.
➜**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 150 000 € de dépenses.
• Création ou rénovation de bâtiments sanitaires.
➜**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 300 000 € de dépenses.
• Aménagement d'aires d'accueil et de services réservées aux camping-cars, implantées sur un terrain paysagé interne au camping.
➜**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 50 000 € de dépenses.

• Une intervention spécifique pourra être proposée pour les campings engagés dans une opération de relocalisation, suite à l'approbation de la stratégie locale de gestion de la bande côtière.

HÔTELLERIE INDÉPENDANTE

Dans une logique d'espaces touristiques, la Région accompagne de manière différenciée la filière de l'hôtellerie indépendante dans l'ensemble de son cycle de vie, *de l'appui au conseil à la reprise/transmission, en passant par la création et modernisation des établissements.*

Sur le littoral (hors agglomérations), la Région encourage la rénovation et la création d'hôtels de catégories 2 à 4. Il s'agit en effet d'un secteur géographique souvent plus fragile nécessitant de miser sur une diversification de l'activité (restauration, services et prestations) et une désaisonnalisation pour permettre la pérennisation d'une offre hôtelière.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• *Favoriser la création et la modernisation d'établissements hôteliers de qualité, dans les zones littorales (non urbaines).*

CRÉATION ET MODERNISATION D'ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

Bénéficiaires

• Établissements hôteliers indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés) classés 2 à 4*.
Situés sur la zone littorale, y compris les communes de moins de 5 000 habitants en communauté d'agglomération *(recensement INSEE 2010). Pour les communes littorales de plus de 5 000 habitants en communauté d'agglomération, se reporter à la section « Tourisme urbain ».*

Modalités

• L'intervention régionale s'effectue sur un projet global intégrant obligatoirement des investissements de rénovation-modernisation des chambres (décoration, requalification des chambres).
➜**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 400 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

La Région renforce sa politique sociale du tourisme sur le volet d'aide à la pierre en accompagnant la modernisation et la qualification *des offres d'hébergement en villages de vacances, auberges de jeunesse, et en centres internationaux de séjours de jeunes. Une expérimentation est proposée avec un dispositif d'aide en faveur des centres de vacances.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• *Maintenir un parc d'hébergements de tourisme social et associatif qualifié et accessible au plus grand nombre dans une logique de mixité sociale.*

MODERNISATION D'HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

Bénéficiaires

• Maîtres d'ouvrages publics ou privés (Associations du Tourisme social et associatif, SCI constituée pour solliciter des aides financières de l'ANCV).
- Villages de vacances.
- Auberges de Jeunesse.
- Centres Internationaux de séjours de jeunes.
- Centres de Vacances.

Modalités

• Équipements de tourisme social situés en Aquitaine (durée d'ouverture minimale de 16 semaines par an) classés minimum 1* (ou engagés dans une démarche qualité adossée à une certification externe).

➔Villages de vacances, centres internationaux de séjours de jeunes et auberges de jeunesse : **15% maximum d'un coût** plafonné à 1 000 000 € de dépenses.
➔Centres de vacances : **20% maximum d'un coût** plafonné à 400 000 € de dépenses.

MONTAGNE

- Stations de montagne & vallées
- Équipements & activités de loisirs et pleine nature
- Thermoludisme
- Itinérance cyclable
- Œnotourisme & Agritourisme
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie indépendante
- Hébergements de tourisme social

STATIONS DE MONTAGNE & VALLÉES

***La Région accompagne l'espace montagne dans la reconquête de ses clientèles et le développement d'un tourisme à double saisonnalité**, à travers une amélioration globale de l'accessibilité des stations et une diversification des pratiques et activités. La requalification des cœurs de stations fait partie des enjeux principaux des zones de montagne, dans une optique de développement durable passant par la qualité paysagère. L'intervention régionale s'inscrit dans la logique du Schéma Interrégional de Massif et favorisera les coopérations interrégionales et transfrontalières.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Soutenir la requalification des espaces et les activités touristiques de la montagne.

ÉTUDES SPÉCIFIQUES AUX STATIONS DE MONTAGNE

• Études préalables :
- aux travaux de modernisation et d'amélioration paysagère des domaines skiables.
- au traitement uniquement piétonnier et paysager des cœurs de stations de montagne.
- relatives aux déplacements et à l'analyse de l'impact du développement du trafic et de la fréquentation à l'échelle de chaque station et/ou espace nordique.

MODERNISATION ET AMÉLIORATION PAYSAGÈRE DES DOMAINES SKIABLES

Objectifs
• Maintenir la qualité des domaines skiables.
• Limiter les carences structurelles (difficulté d'accès, organisation urbaine,...).
• Diversifier l'activité ski.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Aménagement des champs de neige et remodelage des pistes, en lien avec une intégration paysagère et environnementale, dans le cadre de créations de pistes thématiques et/ou de pistes réservées à une catégorie de pratiquants spécifiques.
➔**15% maximum d'un coût HT.**

TRAITEMENT PIÉTONNIER ET PAYSAGER DU CŒUR DES STATIONS DE MONTAGNE ET DES ESPACES NORDIQUES

Objectifs
• Favoriser les restructurations urbaines des cœurs de stations.
• Organiser et fluidifier les déplacements au sein des stations.
• Aménager l'accessibilité et le confort des stations pour les personnes handicapées.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Aménagement urbain permettant de favoriser les circulations douces, la gestion des espaces publics et garantissant l'accessibilité du plus grand nombre aux équipements et services.
➔**15% maximum d'un coût HT.**

GÎTES D'ÉTAPE ET DE SÉJOUR

Objectif
• Développer et qualifier des produits d'hébergements spécifiques à la zone montagne.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés (hors SCI), inscrits au R.C.S.

Modalités
• Gîtes d'étape et de séjour situés en zone montagne, implantés dans un bâtiment de caractère et prévoyant des équipements de service et/ou de loisirs liés aux activités de loisirs en montagne.
➔**15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.

REFUGES DE MONTAGNE

Objectif
• Maintenir et qualifier des équipements d'accueil spécifiques à la pratique des sports de pleine nature.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés (particuliers propriétaires des murs, associations).

Modalités
• Création et modernisation de refuges de montagne, insérés dans le projet touristique du territoire et/ou du Parc National sur lequel il se situe, démontrant son insertion dans la vie touristique locale et dans son environnement.
➔**15% maximum d'un coût HT.**

ÉQUIPEMENTS & ACTIVITÉS DE LOISIRS ET PLEINE NATURE

La Région, sur la base d'interventions adaptées en fonction des espaces touristiques (littoral, rural, montagne et urbain), accompagne les équipements et activités de loisirs et de plein-air ***afin d'améliorer la qualité de séjour des visiteurs et d'agrémenter une offre de loisirs de proximité.***

Pour répondre aux enjeux de diversification de l'économie de montagne, de désaisonnalisation de l'activité touristique et d'attractivité des Pyrénées aquitaines, la Région soutient les équipements de loisirs et sites de visite, en particulier liés à la pratique des activités sportives et de pleine nature caractéristiques de la zone montagne.

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Conforter l'appui à la diversification de l'offre touristique de montagne à travers le soutien :
- au développement d'activités de loisirs et de pleine nature.
- à la création ou la modernisation d'équipements de loisirs et de sites de visites.
- à la création de pôles d'accueil et de services touristiques.

ÉQUIPEMENTS DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE « MONTAGNE »

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés.

Modalités
• Équipements de loisirs et/ou sites de visite, ouverts au moins 6 mois dans l'année.
• Pôle d'accueil et de services touristiques.
• Activités de loisirs sportifs.

➔Équipements, sites et pôles d'accueil : **20% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.
➔Activités de loisirs et pleine nature : **20% maximum d'un coût HT** plafonné à 250 000 € de dépenses.
➔Études préalables (aide au conseil) : **50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).

THERMOLUDISME

La Région accompagne les stations thermales et les établissements thermaux dans le cadre du positionnement de l'Aquitaine sur le marché du thermalisme et du bien-être, ***en soutenant la mise en œuvre d'une offre de diversification de l'activité thermale, et, pour la zone montagne, de l'activité ski, alliant soins, bien-être et découverte.***

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Définir une stratégie permettant la mise en tourisme de l'offre de bien-être et de remise en forme.

• Conforter la position de l'Aquitaine sur le marché du thermoludisme et du bien-être.

• Accompagner les stations thermales et les établissements thermaux dans la mise en œuvre de projets de diversification de leur activité.

PROJETS DE CENTRES THERMOLUDIQUES

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés (SEM, Société d'exploitation privée).

Modalités
• Projet de centre de remise en forme et de bien-être associé à une station thermale et/ou un établissement thermal.
➔**25% maximum d'un coût HT** plafonné à 2M € de dépenses (subvention maximum de 200 000 € pour les maîtres d'ouvrages privés).

ITINÉRANCE CYCLABLE

Le nouveau Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, qui s'inscrit dans un contexte de fort développement du marché du tourisme à vélo, définit le cadre stratégique des interventions régionales 2014-2024. *Il définit les tracés des itinéraires en fonction d'une classification de niveau régional, national et européen, la mise en tourisme de ces itinéraires et les modalités de gouvernance, à travers la participation à des comités d'itinéraires.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Réaliser un maillage régional d'itinéraires Véloroutes et Voies Vertes hiérarchisés (axes européens, axes nationaux, itinéraires départementaux d'intérêt régional), correspondant au cahier des charges national.

• Prendre en compte les projets de boucles touristiques ou liaisons cyclables complétant les itinéraires principaux du schéma.

• Mettre en tourisme l'ensemble des itinéraires.

ÉTUDES RELATIVES À L'ITINÉRANCE CYCLABLE

• Études de définition, de faisabilité, de positionnement touristique d'un territoire sur le tourisme à vélo.
• Études spécifiques liées au montage de projets ou de produits innovants autour du vélo.
• Études de tracé d'un itinéraire du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes ou complémentaires.

DYNAMIQUES DE PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

• Démarches de professionnalisation élaborées dans le cadre de l'Appel à Projet territorial.

AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES D'ENJEUX EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL & BOUCLES ET AXES DE LIAISONS CYCLOTOURISTIQUES

Objectif
• Développer le maillage et les services du réseau cyclable aquitain.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Aménagement des itinéraires inscrits au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, dans le respect du cahier des charges national.
• Itinéraires en « boucle » connectés au Schéma Régional ou itinéraire assurant une liaison entre deux axes du Schéma Régional desservant des sites de visite remarquables (touristiques, patrimoniaux, culturels) et/ou de gares TER.

➔Études de maîtrise d'œuvre et travaux, y compris points relais vélo :
35% maximum pour les itinéraires européens.
25% maximum pour les itinéraires nationaux (et boucles connectées européens/nationaux).
10% maximum pour les itinéraires départementaux d'intérêt régional (et boucles connectées) du montant HT de l'opération, hors acquisition foncière.
➔Mise en place de compteurs (acquisition et installation) : **35% maximum d'un coût HT.**

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES LABELLISÉS « ACCUEIL VÉLO »

Objectif
• Favoriser le développement d'une offre d'hébergements touristiques de qualité pour les clientèles itinérantes.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, hors SCI, inscrits au R.C.S.

Modalités
• Chambres d'hôtes labellisées (CléVacances, Gîtes de France, ...) et gîtes classés 2* minimum, conformément aux prérequis de la marque « Accueil Vélo ».

➔Pour les gîtes : **15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.
➔Pour les chambres d'hôtes : **3 000 € par chambre** dans la limite de 5 chambres par habitation.

ÉVÉNEMENTIELS LIÉS À L'ITINÉRANCE DOUCE

Objectif
• Renforcer la notoriété de la filière itinérance cyclable et rassembler les acteurs.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, associations.

Modalités
• Événementiel de type « slow up » (rassemblement sur un itinéraire fermé dédié à la pratique de l'itinérance douce) d'envergure régionale.
➔**5 000 € par événement.**

ŒNOTOURISME & AGRITOURISME

La Région accompagne l'œnotourisme et l'agritourisme, filières majeures du tourisme aquitain et vecteurs d'identité pour les territoires, en organisant et en structurant à l'échelle territoriale des initiatives locales *autour d'enjeux partagés, pour la mise en tourisme et la qualification de l'offre.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Identifier les complémentarités entre activités de diversification agricole et activités touristiques.

• Enrichir l'offre de loisirs, d'activités touristiques et d'hébergements des territoires.

• Mettre en réseau l'offre agritouristique sur les territoires touristiques.

APPUI AUX ACTIONS COLLECTIVES

Objectif
• Favoriser la mise en réseau d'une offre agritouristique.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, privés (hors SCI) et associations.

Modalités
• Définition d'un programme d'action pluriannuel partagé et décliné en priorités et mise en œuvre de démarches qualité, à partir d'un diagnostic de l'offre et des services proposés.
• Actions de valorisation du réseau (hors champs commercial et événementiel) vis-à-vis du grand public, via des outils d'interprétation.
• Outils techniques ou technologiques permettant la mise en réseau d'un collectif.

➔**40% maximum d'un coût HT ou TTC.**

QUALIFICATION DE L'OFFRE

Objectif
• Accompagner la qualification des prestations d'accueil.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, privés (hors SCI) et associations (producteurs, groupements de professionnels, syndicats et entreprises agroalimentaires ou coopératives).

Modalités
• Définition et création d'équipements d'accueil ou de loisirs (études externalisées & travaux), type contenu d'interprétation, maison de produits, ...

➔Études (aide au conseil) : **50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).
➔Investissements : **20% maximum d'un coût HT** plafonné à 500 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS ŒNOTOURISTIQUES

Objectif
• Favoriser l'implantation d'hébergements thématisés œnotourisme sur les territoires ayant diagnostiqué et exprimé une carence de l'offre pour ces types d'hébergements ruraux.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages privés (hors SCI) inscrits au R.C.S ou exploitants agricoles.

Modalités
• Requalification globale de gîtes et chambres d'hôtes classés minimum 3* ou assimilés, implantés dans un bâtiment de caractère sur une zone de vignoble et participant à la valoriser.

➔Pour les gîtes : **15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.
➔Pour les chambres d'hôtes : **3 000 € par chambre** dans la limite de 5 chambres par habitation.

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

L'hôtellerie de plein air occupe une place importante dans le poids de l'économie touristique régionale. ***La Région accompagne les équipements d'hôtellerie de plein air classés tourisme de façon spécifique et différenciée*** *selon les espaces touristiques.*

En zone de montagne, la Région souhaite soutenir les campings dans la globalité de leur projet, en lien notamment avec des équipements et services capables de renforcer l'attractivité de ce type d'hébergements, d'élargir la saison touristique et de répondre à une mixité des clientèles, notamment sur l'adaptation de l'offre à tout public.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Accompagner la création ou la modernisation de campings de tourisme dans un souci de mixité des clientèles.
• Allonger les ailes de saisons.
• Conserver les espaces et préserver l'environnement naturel.

CRÉATION ET MODERNISATION DE CAMPINGS DE TOURISME

Bénéficiaires
• Campings de tourisme indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés) classés minimum 2*, situés en zone montagne.

Modalités
• Construction ou réaménagement du camping : équipements et services (accueil, restaurant, espace aquatique, espace de loisirs, aménagement des emplacements, mise en accessibilité tout public), investissements relatifs à l'installation et à l'aménagement d'habitations légères de loisirs en bois.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné, à 350 000 € de dépenses sur un projet de création ou de modernisation globale.
• Reconfiguration ou création d'aires de camping-cars internes au camping, en lien avec une tarification à la nuitée.
➔Si le projet ne concerne que la reconfiguration ou la création d'aires de camping-cars, l'intervention sera ramenée à **20% maximum d'un coût HT,** plafonné à 50 000 € de dépenses.

HÔTELLERIE INDÉPENDANTE

Dans une logique d'espaces touristiques, la Région accompagne de manière différenciée la filière de l'hôtellerie indépendante dans l'ensemble de son cycle de vie, *de l'appui au conseil à la reprise/transmission, en passant par la création et modernisation des établissements.*

L'hôtellerie homologuée indépendante est particulièrement fragile en zone montagne et sera accompagnée dans la création ou la rénovation de ses structures.

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Favoriser la création et la modernisation d'établissements hôteliers de qualité, dans les zones de montagne.

CRÉATION ET MODERNISATION D'ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

Bénéficiaires
• Établissements hôteliers indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés) classés 2 à 4*.

Modalités
• L'intervention régionale s'effectue sur un projet global intégrant obligatoirement des investissements de rénovation-modernisation des chambres (décoration, requalification des chambres).
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 400 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

La Région renforce sa politique sociale du tourisme sur le volet d'aide à la pierre, en accompagnant la modernisation et la qualification des offres d'hébergements en villages de vacances, auberges de jeunesse, et en centres internationaux de séjours de jeunes. *Une expérimentation est proposée avec un dispositif d'aide en faveur des centres de vacances.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Maintenir un parc d'hébergements de tourisme social et associatif qualifié et accessible au plus grand nombre dans une logique de mixité sociale.

MODERNISATION D'HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics ou privés (Associations du Tourisme social et associatif, SCI constituée pour solliciter des aides financières de l'ANCV).
- Villages de vacances.
- Auberges de Jeunesse.
- Centres Internationaux de séjours de jeunes.
- Centres de Vacances.

Modalités
• Équipements de tourisme social situés en Aquitaine (durée d'ouverture minimale de 16 semaines par an) classés minimum 1* (ou engagés dans une démarche qualité adossée à une certification externe).

➔Villages de vacances, centres internationaux de séjours de jeunes et auberges de jeunesse : **15% maximum d'un coût** plafonné à 1 000 000 € de dépenses.
➔Centres de vacances : **20% maximum d'un coût** plafonné à 400 000 € de dépenses.

RURAL

- Itinérance cyclable
- Itinérance fluviale
- Œnotourisme & Agritourisme
- Équipements & activités de loisirs et pleine nature
- Préhistoire
- Thermoludisme
- Parcs Naturels Régionaux
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie indépendante
- Hébergements de tourisme social

ITINÉRANCE CYCLABLE

Le nouveau Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, qui s'inscrit dans un contexte de fort développement du marché du tourisme à vélo, définit le cadre stratégique des interventions régionales 2014-2024. *Il définit les tracés des itinéraires en fonction d'une classification de niveau régional, national et européen, la mise en tourisme de ces itinéraires et les modalités de gouvernance, à travers la participation à des comités d'itinéraires.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Réaliser un maillage régional d'itinéraires Véloroutes et Voies Vertes hiérarchisés (axes européens, axes nationaux, itinéraires départementaux d'intérêt régional), correspondant au cahier des charges national.

• Prendre en compte les projets de boucles touristiques ou liaisons cyclables complétant les itinéraires principaux du schéma.

• Mettre en tourisme l'ensemble des itinéraires.

ÉTUDES RELATIVES À L'ITINÉRANCE CYCLABLE

• Études de définition, de faisabilité, de positionnement touristique d'un territoire sur le tourisme à vélo.
• Études spécifiques liées au montage de projets ou de produits innovants autour du vélo.
• Études de tracé d'un itinéraire du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes ou complémentaires.

DYNAMIQUES DE PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

• Démarches de professionnalisation élaborées dans le cadre de l'Appel à Projet territorial.

AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES D'ENJEUX EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL & BOUCLES ET AXES DE LIAISONS CYCLOTOURISTIQUES

Objectif
• Développer le maillage et les services du réseau cyclable aquitain.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Aménagement des itinéraires inscrits au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, dans le respect du cahier des charges national.
• Itinéraires en « boucle » connectés au Schéma Régional ou itinéraire assurant une liaison entre deux axes du Schéma Régional desservant des sites de visites remarquables (touristiques, patrimoniaux, culturels) et/ou de gares TER.

➔Études de maîtrise d'œuvre et travaux, y compris points relais vélo :
35% maximum pour les itinéraires européens.
25% maximum pour les itinéraires nationaux (et boucles connectées européens/nationaux).
10% maximum pour les itinéraires départementaux d'intérêt régional (et boucles connectées) du montant HT de l'opération, hors acquisition foncière.
➔Mise en place de compteurs (acquisition et installation) : **35% maximum d'un coût HT.**

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES LABELLISÉS « ACCUEIL VÉLO »

Objectif
• Favoriser le développement d'une offre d'hébergements touristiques de qualité pour les clientèles itinérantes.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, hors SCI, inscrits au R.C.S.

Modalités
• Chambres d'hôtes labellisées (CléVacances, Gîtes de France, ...) et gîtes classés 2* minimum, conformément aux prérequis de la marque « Accueil Vélo ».

➔Pour les gîtes : **15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.
➔Pour les chambres d'hôtes : **3 000 € par chambre** dans la limite de 5 chambres par habitation.

ÉVÉNEMENTIELS LIÉS À L'ITINÉRANCE DOUCE

Objectif
• Renforcer la notoriété de la filière itinérance cyclable et rassembler les acteurs.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, associations.

Modalités
• Événementiel de type « slow up » (rassemblement sur un itinéraire fermé dédié à la pratique de l'itinérance douce) d'envergure régionale.
➔**5 000 € par événement.**

ITINÉRANCE FLUVIALE

***L'arrivée de nouveaux opérateurs sur la Garonne et l'Estuaire, ainsi que les divers travaux d'amélioration engagés sur la voie d'eau du Canal de Garonne favorisent l'augmentation du nombre de croisières (+25% entre 2010 et 2011)**. La mise en tourisme des différents bassins de navigation dans une dynamique fluvestre doit permettre un développement cohérent de cette filière, en lien avec les territoires et leur offre touristique.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Renforcer l'attractivité des voies d'eau en développant une offre touristique de qualité « à bord de voie d'eau » et dans les territoires de proximité.

• Développer des synergies par l'itinérance cyclable sur les bords de voies d'eau.

• Soutenir les stratégies et les projets innovants liés aux produits, services, outils ou équipements.

• Inscrire l'itinérance fluviale aquitaine dans un positionnement « nature et environnement préservé ».

• Inscrire l'Aquitaine dans un schéma de gouvernance, en s'appuyant sur les stratégies de bassins.

ÉTUDES SUR L'ITINÉRANCE FLUVIALE ET « FLUVESTRE » ET OBSERVATION

• Études de définition, de faisabilité, de positionnement touristique d'un bassin, d'un territoire, ou d'un site fluvial.
• Études de définition de stratégies collectives.
• Enquêtes interrégionales de fréquentation.
• Études spécifiques liées au montage de projets ou de produits innovants.
• Développement d'un système d'observation de l'économie touristique liée au tourisme « fluvestre », en partenariat avec les acteurs concernés (territoires, CDT, CRTA) en faveur d'une valorisation touristique des voies d'eau.

SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES DE NAVIGATION

Objectif
• Accompagner les programmes de navigabilité des voies d'eau.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et gestionnaires de la voie d'eau.

Modalités
• Contournements d'écluses, restauration/valorisation d'ouvrages.
➔**20% maximum d'un coût HT** (pour le Canal des Deux Mers, selon Contrat Fluvial Aquitain).

SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL FLUVIAUX

Objectif
• Aménager et qualifier les sites d'accueil et de services fluviaux.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, gestionnaires de la voie d'eau.

Modalités
• Création/modernisation/extension des ports fluviaux, haltes nautiques et pontons, signalétique, valorisation des sites d'accueil fluviaux.
➔**25% maximum d'un coût HT.**

MISE EN TOURISME DES VOIES D'EAU

Objectifs
• Valoriser les maisons éclusières non affectées à l'exploitation.
• Renforcer l'offre-produits et l'offre de services en lien avec les territoires de proximité.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et gestionnaires de la voie d'eau, privés *(sous statut d'entreprise)*, associations.

Modalités
• Actions s'inscrivant dans le cadre des appels à projets lancés par Voies Navigables de France.
➔Selon les modalités du Contrat Fluvial Aquitain.
• Équipements de loisirs, prestations et produits touristiques entrant dans une offre-produit à destination des clientèles fluviales, en lien avec les territoires.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS FLUVIAUX

Objectif
• Développer une offre de gîtes ou chambres d'hôtes « fluviaux » à destination des clientèles itinérantes et en séjour.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages privés (hors SCI, inscrits au RCS).

Modalités
• Hébergements en habitat flottant de type péniche.
➔**15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.

ŒNOTOURISME & AGRITOURISME

La Région accompagne l'œnotourisme et l'agritourisme, filières majeures du tourisme aquitain et vecteurs d'identité pour les territoires, en organisant et en structurant à l'échelle territoriale des initiatives locales *autour d'enjeux partagés, pour la mise en tourisme et la qualification de l'offre.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Identifier les complémentarités entre activités de diversification agricole et activités touristiques.

• Enrichir l'offre de loisirs, d'activités touristiques et d'hébergements des territoires.

• Mettre en réseau l'offre agritouristique sur les territoires touristiques.

APPUI AUX ACTIONS COLLECTIVES

Objectif
• Favoriser la mise en réseau d'une offre agritouristique.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, privés (hors SCI) et associations.

Modalités
• Définition d'un programme d'action pluriannuel partagé et décliné en priorités et mise en œuvre de démarches qualité, à partir d'un diagnostic de l'offre et des services proposés.
• Actions de valorisation du réseau (hors champs commercial et événementiel) vis-à-vis du grand public, via des outils d'interprétation.
• Outils techniques ou technologiques permettant la mise en réseau d'un collectif.

➔**40% maximum d'un coût HT ou TTC.**

QUALIFICATION DE L'OFFRE

Objectif
• Accompagner la qualification des prestations d'accueil.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, privés (hors SCI) et associations (producteurs, groupements de professionnels, syndicats, entreprises agroalimentaires ou coopératives).

Modalités
• Définition et création d'équipements d'accueil ou de loisirs (études externalisées & travaux), de type contenu d'interprétation, maison de produits, ...

➔Études (aide au conseil) : **50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).
➔Investissements : **20% maximum d'un coût HT** plafonné à 500 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS ŒNOTOURISTIQUES

Objectif
• Favoriser l'implantation d'hébergements thématisés œnotourisme sur les territoires ayant diagnostiqué et exprimé une carence de l'offre pour ces types d'hébergements ruraux.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages privés (hors SCI) inscrits au R.C.S ou exploitants agricoles.

Modalités
• Requalification globale de gîtes et chambres d'hôtes classés minimum 3* ou assimilés, implantés dans un bâtiment de caractère sur une zone de vignoble et participant à la valoriser.

➔Pour les gîtes : **15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.
➔Pour les chambres d'hôtes : **3 000 € par chambre** dans la limite de 5 chambres.

ÉQUIPEMENTS & ACTIVITÉS DE LOISIRS ET PLEINE NATURE

La Région, sur la base d'interventions adaptées en fonction des espaces touristiques (littoral, rural, montagne et urbain), accompagne les équipements et activités de loisirs et de plein air *afin d'améliorer la qualité de séjour des visiteurs et d'agrémenter une offre de loisirs de proximité.*

Les équipements, sites de visite et activités de loisirs et de loisirs sportifs sont soutenus en milieu rural, dans une logique de développement et de qualification de l'offre pour les touristes en séjour mais aussi pour les clientèles de proximité.

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Développer des activités et équipements de loisirs pour agrémenter l'offre touristique en milieu rural.

ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS, SITES DE VISITE ET ACTIVITÉS DE LOISIRS SPORTIFS

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, associations (si présence d'un directeur de site ainsi que pour les équipements et activités de loisirs sportifs).

Modalités
• Création ou modernisation d'équipements de loisirs, sites de visite et/ou activités de loisirs sportifs tarifés, ouverts au moins 6 mois de l'année (sauf contre-indication règlementaire pour une activité sportive).

➔Équipements/activités de loisirs et sites de visite : **20% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.
➔Activités de loisirs sportifs et de pleine nature : **20% maximum d'un coût HT** plafonné à 250 000 € de dépenses.
➔Études préalables (aide au conseil) : **50% maximum du coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).

PRÉHISTOIRE

La Préhistoire est une filière différenciante de l'Aquitaine, par la concentration exceptionnelle de ses sites d'intérêt mondial. ***La Région accompagne une valorisation touristique de cette offre en soutenant des actions en faveur de démarches collectives de professionnalisation****, d'accompagnement du référentiel qualité, d'amélioration du confort de visite des clientèles et de la préservation environnementale des espaces. Elle accompagne notamment le Pôle International de la Préhistoire dans son programme de développement culturel et touristique.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Accompagner la structuration de l'offre « Préhistoire » en Aquitaine pour la lisibilité touristique et culturelle des sites.

SOUTIEN AUX SITES PRÉHISTORIQUES

Objectif
• Accompagner la mise en œuvre du référentiel national « Qualité Préhistoire » pour une amélioration de l'offre et des conditions de visite des sites.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, gestionnaires de sites préhistoriques en Aquitaine.

Modalités
• Préparation à l'audit du référentiel national « Qualité Préhistoire ». Aide au conseil :
➔**50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).
• Accompagnement des travaux de qualification de l'accueil pour les sites labellisés, et sous justification de l'audit pour les sites candidats.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 500 000 € de dépenses.
• Étude de faisabilité de définition de projet. Aide au conseil :
➔**50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).
• Mise en œuvre de sentiers thématiques (la conformité avec le PDIPR devra être trouvée).
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 150 000 € de dépenses.

MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE SUR LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE

Objectif
• Accompagner la démarche d'inscription de la Vallée Vézère au dispositif Opération Grand Site.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics (de l'OGS).

Modalités
• Aménagement et valorisation touristique du site sur les trois cibles de l'opération :
- Gestion des flux et qualité de visite.
- Développement économique.
- Préservation des espaces.

➔Travaux, valorisation, scénographie : **25% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.
➔Études préalables (aide au conseil) : **50% maximum du coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTIELS

Objectif
• Renforcer le rayonnement de la filière Préhistoire sur le territoire.

Bénéficiaires
• EPCC Pôle international de la Préhistoire.
• Maîtres d'ouvrages publics et privés gestionnaires de sites préhistoriques en Aquitaine.

Modalités
• Événementiel d'envergure nationale ou internationale sur le thème de la Préhistoire, et à destination du grand public.
➔**30 000 € maximum** pour un événement d'envergure internationale.
➔**15 000 € maximum** pour un événement d'envergure nationale.

THERMOLUDISME

La Région accompagne les stations thermales et les établissements thermaux dans le cadre du positionnement de l'Aquitaine sur le marché du thermalisme et du bien-être, *en soutenant la mise en œuvre d'une offre de diversification de l'activité thermale, alliant soins, bien-être et découverte.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Définir une stratégie permettant la mise en tourisme de l'offre de bien-être et de remise en forme.
• Conforter la position de l'Aquitaine sur le marché du thermoludisme et du bien-être.
• Accompagner les stations thermales et les établissements thermaux dans la mise en œuvre de projets de diversification de leur activité.

PROJETS DE CENTRES THERMOLUDIQUES

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés (SEM, Société d'exploitation privée).

Modalités
• Projets de centre de remise en forme et de bien-être associés à une station thermale et/ou un établissement thermal.
➔**25% maximum d'un coût HT** plafonné à 2M € de dépenses (subvention maximum de 200 000 € pour les maîtres d'ouvrages privés).

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les Parcs Naturels Régionaux représentent une grande richesse et un atout pour l'Aquitaine, en particulier dans son positionnement de destination nature et de grands espaces. ***La Région soutient les Parcs Naturels Régionaux dans leur développement touristique durable****, grâce à des mesures centrées sur la qualité environnementale et la création d'une offre « éco-touristique », conciliant développement touristique et préservation des milieux.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Soutenir l'économie touristique des Parcs Naturels Régionaux, en lien avec leur offre « nature ».

VALORISATION D'ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Objectif
• Attirer des touristes et des clientèles excursionnistes à travers l'implantation d'équipements de loisirs durables.

Bénéficiaires
• Syndicats Mixtes, structures gérées par les Parcs.

Modalités
• Aménagement ou réaménagement de sites, circuits de visites (circulation et scénographie) en lien avec un positionnement nature et une démarche de réseau interne au PNR.
➜**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS « ÉCO-TOURISTIQUES »

Objectif
• Favoriser l'implantation d'hébergements diffus éco-labellisés.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés (hors SCI), inscrits au R.C.S.

Modalités
• Gîte « Éco-touristique » sur le périmètre des Parcs Naturels Régionaux s'intégrant à la stratégie des Parcs en matière d'hébergements (projet de requalification globale implanté dans un bâtiment de caractère et classé minimum 3*).
➜**15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.

VALORISATION DE L'ITINÉRANCE DOUCE

Objectif
• Favoriser la pratique de l'itinérance cyclable dans le cadre du Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Voir la politique d'Itinérance cyclable en milieu rural.

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

L'hôtellerie de plein air occupe une place importante dans le poids de l'économie touristique régionale. ***La Région accompagne les équipements d'hôtellerie de plein air classés tourisme*** *de façon spécifique et différenciée selon les espaces touristiques.*

L'hôtellerie de plein air en milieu rural est un des modes d'hébergements préféré des touristes ; la Région accompagne les structures dans leurs projets de création et de rénovation, répondant à une logique de mixité des clientèles, de désaisonnalisation, de préservation de l'environnement naturel et d'adaptation de l'offre à tout public.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Accompagner la création ou la modernisation de campings de tourisme dans un souci de mixité des clientèles.

• Allonger les ailes de saisons.

• Conserver les espaces et préserver l'environnement naturel.

CRÉATION ET MODERNISATION DE CAMPINGS DE TOURISME

Bénéficiaires
• Campings de tourisme indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés) classés minimum 2*, situés en espace rural.

Modalités
• Construction ou réaménagement du camping (équipements et services : accueil, restaurant, espace aquatique, espace de loisirs, aménagement des emplacements, mise en accessibilité tout public).
➜**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 350 000 € de dépenses sur un projet de création ou de modernisation globale.
• Reconfiguration ou création d'aires de camping-cars internes au camping, en lien avec une tarification à la nuitée.
➜Si le projet ne concerne que la reconfiguration ou la création d'aires de camping-cars, l'intervention sera ramenée à **20% d'un coût HT,** plafonné à 50 000 € de dépenses.

HÔTELLERIE INDÉPENDANTE

Dans une logique d'espaces touristiques, ***la Région accompagne de manière différenciée la filière de l'hôtellerie indépendante*** *dans l'ensemble de son cycle de vie, de l'appui au conseil à la reprise/transmission, en passant par la création et modernisation des établissements.*

L'hôtellerie indépendante en milieu rural est encouragée dans la création et la modernisation de ses structures, pour répondre aux attentes d'un large panel de clientèle.

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Favoriser la création et la modernisation d'établissements hôteliers de qualité dans les zones rurales.

CRÉATION ET MODERNISATION D'ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

Bénéficiaires
• Établissements hôteliers indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés) classés 2 à 4*.

Modalités
• L'intervention régionale s'effectue sur un projet global intégrant obligatoirement des investissements de rénovation-modernisation des chambres (décoration, requalification des chambres).
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 400 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

La Région renforce sa politique sociale du tourisme sur le volet d'aide à la pierre, en accompagnant la modernisation et la qualification des offres d'hébergement *en villages de vacances, auberges de jeunesse, et en centres internationaux de séjours de jeunes. Une expérimentation est proposée avec un dispositif d'aide en faveur des centres de vacances.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Maintenir un parc d'hébergements de tourisme social et associatif qualifié et accessible au plus grand nombre dans une logique de mixité sociale.

MODERNISATION D'HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics ou privés (Associations du Tourisme social et associatif, SCI constituée pour solliciter des aides financières de l'ANCV).
- Villages de vacances.
- Auberges de Jeunesse.
- Centres Internationaux de séjours de jeunes.
- Centres de Vacances.

Modalités
• Équipements de tourisme social situés en Aquitaine (durée d'ouverture minimale de 16 semaines par an) classés minimum 1* (ou engagés dans une démarche qualité adossée à une certification externe).

➔Villages de vacances, centres internationaux de séjours de jeunes et auberges de jeunesse : **15% maximum d'un coût** plafonné à 1 000 000 € de dépenses.
➔Centres de vacances : **20% maximum d'un coût** plafonné à 400 000 € de dépenses.

URBAIN

- Tourisme d’affaires & congrès
- Événementiels
- Équipements & activités de loisirs
- Thermoludisme
- Itinérance fluviale
- Itinérance cyclable
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie indépendante
- Hébergements de tourisme social

TOURISME D'AFFAIRES & CONGRÈS

L'Aquitaine soutient les initiatives d'organisation des acteurs et de structuration d'une offre de tourisme d'affaires*, et accompagne la filière en matière de promotion et d'accueil de nouveaux marchés.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Développer une offre de tourisme d'affaires et générer des retombées économiques sur les territoires aquitains.

ÉTUDES DE POSITIONNEMENT ET DE STRUCTURATION DE L'OFFRE

Objectif
• Favoriser l'organisation des acteurs de la filière.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés.

Modalités
• Études stratégiques de positionnement de l'offre congrès (ingénierie externalisée), études de structuration de l'offre de tourisme d'affaires, dans une démarche collective.

➔Étude de positionnement (aide au conseil) : **50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).
➔Étude de structuration collective : **50% maximum d'un coût HT.**

SOUTIEN À L'ORGANISATION DE CONGRÈS

Objectif
• Soutenir la création de manifestations du tourisme d'affaires.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, centres de congrès.

Modalités
• Congrès ayant lieu sur le territoire aquitain en dehors des fortes périodes de fréquentation touristique et se déroulant *a minima* sur 2 jours, incluant une nuitée.
➔**2 500 € par manifestation**, limité à 2 aides par an et par bénéficiaire.

PROMOTION DE L'OFFRE RÉGIONALE

• Accompagnement de la filière « tourisme d'affaires » dans des missions d'apporteurs d'affaires et promotion des destinations de tourisme d'affaires à l'international, à travers un poste dédié au Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine.

ÉVÉNEMENTIELS

L'action régionale en faveur du développement de l'offre urbaine soutient la création d'événementiels culturels de notoriété nationale et internationale, *pouvant s'appuyer sur des éléments identitaires du territoire, afin de construire l'image de la destination et d'augmenter sa notoriété.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Développer la notoriété des destinations urbaines aquitaines.

• Faire des grandes villes des pôles d'attractivité et de diffusion des flux, afin d'augmenter les retombées économiques directes et indirectes sur le territoire aquitain.

SOUTIEN À L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTIELS CULTURELS

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, associations.

Modalités
• Événementiels en zone urbaine, présentant un projet culturel d'envergure nationale ou internationale, se déroulant *a minima* sur 2 jours, dans la limite d'un événement par an et par agglomération.

➔**50 000 € maximum** pour les événements de notoriété internationale.
➔**30 000 € maximum** pour les événements de notoriété nationale.

ÉQUIPEMENTS & ACTIVITÉS DE LOISIRS

La Région, sur la base d'interventions adaptées en fonction des espaces touristiques (littoral, rural, montagne et urbain), accompagne les équipements et activités de loisirs et de plein air *afin d'améliorer la qualité des séjours des visiteurs et d'agrémenter une offre de loisirs de proximité. Elle souhaite intervenir, en zone urbaine, sur des équipements favorisant la qualité de l'accueil des clientèles et promouvant l'offre touristique du territoire, tout en soutenant la préservation de l'environnement en milieu urbain.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Soutenir la création d'un équipement d'accueil au sein d'un parc naturel urbain nouvelle génération.

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL EN PARC NATUREL URBAIN

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés (SEM).

Modalités
• Création d'un pavillon d'accueil implanté dans un parc naturel urbain, avec scénographie intérieure et extérieure renvoyant à une offre touristique ou de loisirs et prévoyant un espace dédié à la présentation de l'offre touristique du territoire.

➔Études préalables (aide au conseil) : **50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).
➔Pavillon d'accueil : **25% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.

THERMOLUDISME

La Région accompagne les stations thermales et les établissements thermaux dans le cadre du positionnement de l'Aquitaine sur le marché du thermalisme et du bien-être, *en soutenant la mise en œuvre d'une offre de diversification de l'activité thermale alliant soins, bien-être et découverte.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Définir une stratégie permettant la mise en tourisme de l'offre de bien-être et de remise en forme.

• Conforter la position de l'Aquitaine sur le marché du thermoludisme et du bien-être.

• Accompagner les stations thermales et les établissements thermaux dans la mise en œuvre de projets de diversification de leur activité.

PROJETS DE CENTRES THERMOLUDIQUES

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés (SEM, Société d'exploitation privée).

Modalités
• Projet de centre de remise en forme et de bien-être associé à une station thermale et/ou un établissement thermal.
➔**25% maximum d'un coût HT** plafonné à 2M € de dépenses (subvention maximum de 200 000 € pour les maîtres d'ouvrages privés).

ITINÉRANCE FLUVIALE

L'arrivée de nouveaux opérateurs sur la Garonne et l'Estuaire, ainsi que les divers travaux d'amélioration engagés sur la voie d'eau du Canal de Garonne favorisent l'augmentation du nombre de croisières (+25% entre 2010 et 2011). *La mise en tourisme des différents bassins de navigation dans une dynamique fluvestre doit permettre un développement cohérent de cette filière, en lien avec les territoires et leur offre touristique.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Renforcer l'attractivité des voies d'eau en développant une offre touristique de qualité « à bord de voie d'eau » et dans les territoires de proximité.

• Développer des synergies par l'itinérance cyclable sur les bords de voies d'eau.

• Soutenir les stratégies et les projets innovants liés aux produits, services, outils ou équipements.

• Inscrire l'itinérance fluviale aquitaine dans un positionnement « nature et environnement préservé ».

• Inscrire l'Aquitaine dans un schéma de gouvernance, en s'appuyant sur les stratégies de bassins.

ÉTUDES SUR L'ITINÉRANCE FLUVIALE ET « FLUVESTRE » ET OBSERVATION

• Études de définition, de faisabilité, de positionnement touristique d'un bassin, d'un territoire, ou d'un site fluvial.
• Études de définition de stratégies collectives.
• Enquêtes inter-régionales de fréquentation.
• Études spécifiques liées au montage de projets ou de produits innovants.
• Développement d'un système d'observation de l'économie touristique liée au tourisme « fluvestre », en partenariat avec les acteurs concernés (territoires, CDT, CRTA) en faveur d'une valorisation touristique des voies d'eau.

SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES DE NAVIGATION

Objectif
• Accompagner les programmes de navigabilité des voies d'eau.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et gestionnaires de la voie d'eau.

Modalités
• Contournements d'écluses, restauration/valorisation d'ouvrages.
➔**20% maximum d'un coût HT** (pour le Canal des Deux Mers, selon Contrat Fluvial Aquitain).

SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL FLUVIAUX

Objectif
• Aménager et qualifier les sites d'accueil et de services fluviaux.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés, gestionnaires de la voie d'eau.

Modalités
• Création/modernisation/extension des ports fluviaux, haltes nautiques et pontons, signalétique, valorisation des sites d'accueil fluviaux.
➔**25% maximum d'un coût HT.**

MISE EN TOURISME DES VOIES D'EAU

Objectifs
• Valoriser les maisons éclusières non affectées à l'exploitation.
• Renforcer l'offre-produits et l'offre de services en lien avec les territoires de proximité.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et gestionnaires de la voie d'eau, privés *(sous statut d'entreprise)*, associations.

Modalités
• Actions s'inscrivant dans le cadre des appels à projets lancés par Voies Navigables de France.
➔Selon les modalités du Contrat Fluvial Aquitain.
• Équipements de loisirs, prestations et produits touristiques entrant dans une offre-produit à destination des clientèles fluviales, en lien avec les territoires.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 750 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS FLUVIAUX

Objectif
• Développer une offre de gîtes ou chambres d'hôtes « fluviaux » à destination des clientèles itinérantes et en séjour.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages privés (hors SCI, inscrits au RCS).

Modalités
• Hébergements en habitat flottant de type péniche.
➔**15% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses.

ITINÉRANCE CYCLABLE

Le nouveau Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, qui s'inscrit dans un contexte de fort développement du marché du tourisme à vélo, définit le cadre stratégique des interventions régionales 2014-2024. *Il définit les tracés des itinéraires en fonction d'une classification de niveau régional, national et européen, la mise en tourisme de ces itinéraires et les modalités de gouvernance, à travers la participation à des comités d'itinéraires.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Réaliser un maillage régional d'itinéraires Véloroutes et Voies Vertes hiérarchisés (axes européens, axes nationaux, itinéraires départementaux d'intérêt régional), correspondant au cahier des charges national.

• Prendre en compte les projets de boucles touristiques ou liaisons cyclables complétant les itinéraires principaux du schéma.

• Mettre en tourisme l'ensemble des itinéraires.

ÉTUDES RELATIVES À L'ITINÉRANCE CYCLABLE

• Études de définition, de faisabilité, de positionnement touristique d'un territoire sur le tourisme à vélo.
• Études spécifiques liées au montage de projets ou de produits innovants autour du vélo.
• Études de tracé d'un itinéraire du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes ou complémentaires.

DYNAMIQUES DE PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

• Démarches de professionnalisation élaborées dans le cadre de l'Appel à Projet territorial.

AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES D'ENJEUX EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL

Objectif
• Développer le maillage et les services du réseau cyclable aquitain.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics.

Modalités
• Aménagement des itinéraires inscrits au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, dans le respect du cahier des charges national.

➔Études de maîtrise d'œuvre et travaux, y compris points relais vélo :
35% maximum pour les itinéraires européens.
25% maximum pour les itinéraires nationaux.
10% maximum pour les itinéraires départementaux d'intérêt régional du montant HT de l'opération, hors acquisition foncière.
➔Mise en place de compteurs (acquisition et installation) : **35% maximum d'un coût HT.**

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

L'hôtellerie de plein air occupe une place importante dans le poids de l'économie touristique régionale. La Région accompagne les équipements d'hôtellerie de plein air classés tourisme *de façon spécifique et différenciée selon les espaces touristiques. En zone urbaine, l'hôtellerie de plein air représente un mode d'hébergement alternatif, et doit donc s'orienter sur la mixité des clientèles et l'aspect environnemental.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Maintenir une diversité des modes d'hébergements favorisant la mixité des clientèles touristiques.

• Conserver la qualité des espaces et préserver l'environnement naturel.

MODERNISATION DE CAMPINGS DE TOURISME

Bénéficiaires
• Campings de tourisme indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés) classés minimum 3*, situés dans une commune de plus de 5 000 habitants en communauté d'agglomération.

Modalités
• Aménagement paysager du camping.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 150 000 € de dépenses.
• Création ou rénovation de bâtiments sanitaires.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 300 000 € de dépenses.
• Aménagement d'aires d'accueil et de service réservées aux camping-cars, implantées sur un terrain paysagé interne au camping.
➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 50 000 € de dépenses.

HÔTELLERIE INDÉPENDANTE

Dans une logique d'espaces touristiques, ***la Région accompagne la filière de l'hôtellerie indépendante*** *de manière différenciée dans l'ensemble de son cycle de vie, de l'appui au conseil à la reprise/transmission, en passant par la création et modernisation des établissements. Pour cela, elle souhaite intégrer l'hôtellerie homologuée indépendante des zones urbaines dans ses aides, à travers la rénovation des structures, pour une qualification de l'offre.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Favoriser la modernisation des établissements hôteliers implantés dans les agglomérations.

MODERNISATION D'ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

Bénéficiaires

• Établissements hôteliers indépendants (maîtres d'ouvrages publics et privés) classés 2 à 3*, situés dans les communes de plus de 5 000 habitants dans une communauté d'agglomération *(recensement INSEE 2010)*. Pour les Communautés Urbaines, seuls les hôtels situés dans la ville centre seront éligibles.

Modalités

• Projets de rénovation-modernisation des chambres (décoration, requalification des chambres) pouvant inclure des travaux sur l'accueil, la réception et les communs.

➔**20% maximum d'un coût HT** plafonné à 250 000 € de dépenses.

HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

La Région renforce sa politique sociale du tourisme sur le volet d'aide à la pierre, ***en accompagnant la modernisation et la qualification des offres d'hébergement*** *en villages de vacances, auberges de jeunesse, et en centres internationaux de séjours de jeunes. Une expérimentation est proposée avec un dispositif d'aide en faveur des centres de vacances.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Maintenir un parc d'hébergements de tourisme social et associatif qualifié et accessible au plus grand nombre dans une logique de mixité sociale.

MODERNISATION D'HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL

Bénéficiaires

• Maîtres d'ouvrages publics ou privés (Associations du Tourisme social et associatif, SCI constituée pour solliciter des aides financières de l'ANCV).
- Villages de vacances.
- Auberges de Jeunesse.
- Centres Internationaux de séjours de jeunes.
- Centres de Vacances.

Modalités

• Équipements de tourisme social situés en Aquitaine (durée d'ouverture minimale de 16 semaines par an) classés minimum 1* (ou engagés dans une démarche qualité adossée à une certification externe).

➔Villages de vacances, centres internationaux de séjours de jeunes et auberges de jeunesse : **15% maximum d'un coût** plafonné à 1 000 000 € de dépenses.
➔Centres de vacances : **20% maximum d'un coût** plafonné à 400 000 € de dépenses

SOLIDARITÉ & EMPLOI

Aide au conseil

Reprise transmission des entreprises

Départ en vacances pour tous

Saisonnalité

AIDE AU CONSEIL

La Région propose une aide incitative permettant d'assister les opérateurs publics et privés *dans leurs démarches de réflexion, de création ou de pérennisation de projets touristiques, dans le but d'améliorer la qualité de l'offre touristique par la réalisation d'études préalables confiées à des conseils extérieurs.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Conforter les décisions de positionnement et d'investissement des territoires pour le développement de nouvelles stratégies, ou d'activités touristiques.

• Encourager la création, la modernisation, le développement et la transmission des entreprises touristiques.

• Favoriser l'innovation et la professionnalisation des acteurs dans leurs démarches qualité.

SOUTIEN AUX ÉTUDES ET EXPERTISES POUR LES PORTEURS DE PROJET

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés.

Modalités
• Études stratégiques :
- Audits juridiques, commerciaux (audits-qualité, études d'image, plans marketing) ou d'organisation, recherche de nouveaux marchés et accompagnement du dispositif de transmission, reprise d'entreprises.
- Programmes de développement, d'organisation ou d'aménagement de sites ou de territoires touristiques.
- Études préalables à des opérations collectives, à l'échelle d'un territoire touristique cohérent, de création ou de rénovation de l'offre de loisirs.
- Accompagnement aux démarches de labellisation, dans le cadre d'opérations collectives.

• Études opérationnelles :
- Expertise technique et financière, préalable à un projet d'investissement (création, adaptation, développement, nouvelles technologies, produits nouveaux).
- Diagnostic sur la rentabilité de la structure (potentialités et perspectives).
- Diagnostics paysagers.
- Assistance conseil en décoration.

➔**50% maximum d'un coût HT** non plafonné pour les maîtres d'ouvrages publics et plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées.

REPRISE TRANSMISSION DES ENTREPRISES

La Région souhaite faciliter l'accès aux prêts bancaires des repreneurs du secteur de l'hôtellerie indépendante (hors chaînes intégrées) et des campings de tourisme, *pour faire face à la problématique de la transmission des entreprises touristiques du secteur.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

• Compléter les prêts d'honneurs accordés par les Plates-Formes d'initiatives locales et le réseau « entreprendre » en accompagnant les repreneurs dans la formalisation et le suivi de leur projet.

• Préparer, le plus amont possible, le cédant à la transmission, via le dispositif d' « Aide au Conseil » pour l'évaluation du fonds de commerce.

PRÊT D'HONNEUR AQUITAINE TRANSMISSION TOURISME

Bénéficiaires
• Personnes physiques ayant un projet de reprise d'hôtel, hôtel/restaurant ou de camping de tourisme, éligible au dispositif et situé en Aquitaine.

Modalités
• Prêt d'honneur Aquitaine Transmission Tourisme portant sur la reprise du fonds de commerce et des frais annexes, adossé à un prêt initial accordé par le réseau des PFILS (Plates-Formes d'Initiatives Locales) en fonction de leurs ressources. Prêt sans intérêts et sans garantie d'une durée maximale de 5 ans.
➔**De 5 000 € à 15 000 €.**

DÉPART EN VACANCES POUR TOUS

La Région Aquitaine poursuit et renforce sa politique sociale du tourisme, ***dans une démarche politique consolidée de soutien au départ en vacances et loisirs pour tous****, en priorisant son action sur les trois publics cibles aquitains les plus fragiles (jeunes, familles et publics en situation de handicap).*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Réduire la fracture sociale et lutter contre l'exclusion par la mise en place de dispositifs d'aide au départ en vacances du plus grand nombre.

ANIMATION EN INGÉNIERIE SOCIALE POUR LE DÉPART DES FAMILLES

Objectif
• Accompagner des dispositifs d'aides favorisant le départ en vacances des familles.

Bénéficiaires
• Acteurs publics/privés (associations).

Modalités
• Démarche d'intérêt régional pour l'accompagnement méthodologique, la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs régionaux de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre de projets de départs en vacances (collectifs ou individuels) des familles ne partant pas ou quasiment jamais en vacances.
➜**40% maximum** d'un coût plafonné à 150 000 € de dépenses.

EXPÉRIMENTATION D'ENVERGURE RÉGIONALE FAVORISANT LE DÉPART EN SÉJOURS COLLECTIFS DES JEUNES

Objectif
• Favoriser le départ en vacances de 1 000 jeunes en séjour collectif.

Bénéficiaires
• Acteurs privés (associations).

Modalités
• Expérimentation d'un projet collectif permettant la mobilisation d'offres de séjours collectifs d'une durée de 7 jours, accessibles au plus grand nombre de jeunes Aquitains de 14 à 20 ans exclus des vacances.
➜**12 € / jour / jeune** (pour un séjour de 7 jours consécutifs).

1ER DÉPART EN VACANCES AUTONOME DES JEUNES OPÉRATION SAC ADOS AQUITAINE

Objectif
• Favoriser l'autonomie, la mobilité et la responsabilité des jeunes Aquitains dans le cadre d'un dispositif favorisant un premier départ en vacances autonome.

Bénéficiaires
• Maîtrise d'ouvrage Région Aquitaine : Destinations Aquitaine/France (16/22 ans) ou Destinations Europe (18/25 ans).

Modalités
• Dispositif régional **d'aides individuelles au départ** de jeunes Aquitains de 16 à 25 ans selon les destinations.

CHANTIERS SOLIDAIRES DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI DE L'AQUITAINE

Objectif
• Favoriser la sauvegarde du patrimoine aquitain dans le cadre de chantiers internationaux de jeunes bénévoles.

Bénéficiaires
• Associations agrées par le Ministère JSCS, affiliées à Cotravaux/Rempart.

Modalités
• Projets de chantiers internationaux de jeunes bénévoles en Aquitaine, participant à favoriser la sauvegarde du patrimoine, la promotion du territoire et à favoriser la citoyenneté active des jeunes.
➜**15% du coût TTC** plafonné à 20 000 € de dépenses par chantier.

SAISONNALITÉ

La Région, à travers la mise en œuvre de son Plan Régional des Saisonniers, accompagne et soutient les travailleurs saisonniers et leurs employeurs *dans leur quotidien et leurs démarches.*

OBJECTIF GÉNÉRAL

• *Améliorer globalement les conditions de la saisonnalité en Aquitaine.*

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ESPACES ET DE MAISONS DES SAISONNIERS ET À LEUR FONCTIONNEMENT

Objectif
• Accompagner la création d'espaces ou de Maisons des Saisonniers en Aquitaine et soutenir leurs programmes d'action.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics, Maisons des Saisonniers.

Modalités
• Études (aide au conseil) :
➔**50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).
• Création :
➔**25% maximum d'un coût HT** plafonné à 50 000 € de dépenses.
• Programme d'actions, ingénierie :
➔**30% maximum d'un coût HT** plafonné à 100 000 € de dépenses par maison.

CRÉATION OU MODERNISATION DE LOGEMENTS SAISONNIERS DANS LES HÉBERGEMENTS

Objectif
• Favoriser la création d'hébergements spécifiques à l'accueil des saisonniers au sein d'hébergements touristiques.

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages privés (hors SCI), inscrits au R.C.S.

Modalités
• Implantation de logements saisonniers dans un bâtiment ou locatif annexe.

➔Hôtellerie indépendante : **3 000 €/chambre.**
➔Hôtellerie de plein air : **3 000 €/locatif.**
dans la limite de 3 chambres ou locatif par structure.

ÉTUDES PORTANT SUR LA SAISONNALITÉ

Bénéficiaires
• Maîtres d'ouvrages publics et privés.

Modalités
➔**50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE LA RÉGION

Formation *: Dispositifs d'accompagnement en formation initiale et continue.*
Logement *: Dispositif « Un, Deux, Toits », Dispositif d'hébergement dans les lycées.*

APPELS À PROJETS

Appel à projets Structuration touristique des territoires

Appel à projets Territoires touristiques accessibles à tous

APPEL À PROJETS
STRUCTURATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

La Région, dans le cadre de sa politique de soutien à la structuration touristique des territoires, lance un appel à projet centré sur l'amélioration de l'organisation collective des structures touristiques aquitaines*, pour accompagner les territoires dans leurs actions de professionnalisation, dans leurs démarches collectives, et dans la formulation de stratégies de territoires, notamment numériques.*
Afin de répondre aux évolutions constantes de la demande, d'améliorer la qualité des prestations proposées au public touristique et d'anticiper les nouvelles formes d'organisation collective du tourisme, la Région Aquitaine souhaite soutenir des projets partagés à l'échelle de territoires touristiques pertinents, dotés d'une maîtrise complète des compétences tourisme. Cette ligne directrice représente, pour la Région, une garantie de la volonté des territoires de travailler et de progresser collectivement sur les problématiques touristiques.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- *Amélioration de l'organisation de la filière touristique.*
- *Consolidation des actions de professionnalisation.*
- *Déploiement collectif et partagé d'opérations destinées à développer la qualité des services.*

Bénéficiaires
- EPCI de niveau intercommunal seul ou regroupé, avec la compétence tourisme.

Échéance
- 2014 à 2016 pour un projet sur 5 ans.

Modalités
- Pour une nouvelle dynamique collective d'organisation des territoires touristiques aquitains, et pour encourager la mutualisation des moyens humains et financiers à des fins de qualification de l'offre, l'appel à projet porte sur plusieurs volets :
  - ➔**le programme de professionnalisation** ajusté aux besoins de chaque territoire en s'appuyant sur l'ensemble des outils de la professionnalisation : actions de sensibilisation, accompagnement collectif, formation.
  - ➔**la définition d'une stratégie numérique partagée du territoire** tenant compte notamment de différents thèmes (présence en ligne, internet mobile, usages numériques en séjour, accompagnement des prestataires, e-réputation…).
  - ➔**l'optimisation des moyens financiers des Offices de Tourisme,** via la taxe de séjour, la régie publicitaire, la gestion d'équipements…
  - ➔**l'observation locale et prospective,** pour bénéficier de données statistiques fiables, par l'amélioration de la veille, de la collecte et de la transmission de ces données.
  - ➔**la modernisation des structures d'accueil touristiques :** autour d'une réflexion préalable et globale sur l'accueil à l'échelle du territoire.
  - ➔**la réalisation de démarches collectives de qualité,** propres à renforcer la cohérence des acteurs du territoire autour d'un positionnement et d'un programme de professionnalisation partagés.

PROFESSIONNALISATION

Bénéficiaires
- Maîtres d'ouvrages publics et privés dans le cadre de l'appel à projet régional.

Modalités
- Dispositif de détection des besoins de professionnalisation des territoires : programme annuel de sensibilisation information, formation action, benchmark professionnel, assises du tourisme local, définition d'une équipe projet, réalisés en fonction du diagnostic de chaque territoire et au vu des enjeux identifiés et partagés collectivement.
  ➔**80% maximum d'un coût HT ou TTC.**

E-TOURISME

Bénéficiaires
- Maîtres d'ouvrages publics et privés (associations) dans le cadre de l'appel à projet régional.

Modalités
- Programme d'actions global s'inscrivant dans une stratégie numérique de territoire partagée, inscrite dans l'appel à projet territorial, et participant à la valorisation de la base de données touristiques régionales Sirtaqui et/ou autres banques de données publiques : création d'outils, de contenus et de services touristiques numériques innovants, et modernisation numérique des métiers du tourisme institutionnel.

  ➔Outils, contenus et services numériques : **35% maximum d'un coût HT**, plafonné à 70 000 € de dépenses.
  ➔Accueil numérique : **25% maximum d'un coût HT**, plafonné à 100 000 € de dépenses.

MODERNISATION DES OFFICES DE TOURISME, OPTIMISATION DES MOYENS FINANCIERS ET OBSERVATION LOCALE

Bénéficiaires
- Offices de Tourisme inclus dans un territoire d'appel à projet régional.

Modalités
- Études préalables, logiciels spécifiques d'optimisation des ressources, outils permettant une meilleure observation et évaluation en lien avec l'Observatoire Régional du Tourisme.
  ➔**50% maximum d'un coût HT ou TTC** plafonné à 20 000 € de dépenses.
- Modernisation/création d'un Office s'inscrivant dans une réflexion globale sur l'accueil touristique à l'échelle du territoire et répondant à une logique d'harmonisation des structures.
  ➔**30% maximum d'un coût HT** plafonné à 500 000 € de dépenses.

DÉMARCHES COLLECTIVES ET QUALITÉ

Bénéficiaires
- Maîtres d'ouvrages publics et privés dans le cadre de l'appel à projet régional.

Modalités
- Accompagnement et sensibilisation à la définition d'une stratégie partagée autour de la qualité & accompagnement à la préparation de l'audit final pour la labellisation.
  ➔**50% maximum d'un coût HT** (coût plafonné à 30 000 € de dépenses pour les personnes privées).

APPEL À PROJETS
TERRITOIRES TOURISTIQUES ACCESSIBLES À TOUS

L'adaptation du cadre de vie, dans tous ses aspects, constitue l'un des piliers de la Loi du 11 Février 2005 concernant « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ». *L'accessibilité de l'offre touristique aux personnes en situation de handicap doit aussi se percevoir et se concevoir de manière globale : ces personnes, indépendamment de leur âge ou de leurs handicaps, permanents ou temporaires, ont le droit aux vacances et aux loisirs.*
Afin de dynamiser son offre touristique et de conforter son image d'accueil et de convivialité d'une part, et pour permettre aux acteurs régionaux de répondre aux enjeux d'un secteur où la concurrence se renforce et où les évolutions d'ordre structurel s'accélèrent d'autre part, la Région Aquitaine propose d'accompagner vers l'excellence la construction ou l'adaptation de l'offre touristique innovante et accessible à tous, à l'horizon 2015 et au-delà.
Déjà impliquée dans l'animation du label national « Tourisme et Handicap », la Région souhaite enrichir l'accessibilité de ses destinations touristiques, en favorisant le travail en réseau local ainsi que la synergie des acteurs et équipements publics-privés au service de l'accueil des visiteurs et touristes de l'Aquitaine.
Cette ambition régionale répond directement à la priorité de « conforter la solidarité et l'emploi », mais trouve aussi une résonnance dans la valorisation et la qualification de l'offre touristique.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- *Construction d'une offre de séjour pour tous innovante.*
- *Rassemblement des acteurs autour de la thématique accessibilité.*
- *Proposition d'un modèle reproductible de territoire touristique accessible.*

Bénéficiaires
• Collectivités locales seules ou regroupées.

Échéance
• 2015 pour un projet sur 3 ans.

Modalités
L'appel à projet a pour but de valoriser un collectif d'opérateurs publics et privés volontaires, coordonnés autour d'un animateur public et/ou d'un Office de Tourisme professionnel *(a minima de catégorie 2)* sur un territoire touristique pertinent, souhaitant s'engager sur la construction et la valorisation d'une « destination accessible » afin de renforcer son attractivité.

La recherche de « l'Excellence », induit que les actions et projets attendus dépassent très largement le cadre normatif ou la labellisation, pour s'inscrire dans une volonté collaborative et partagée de travailler à la chaîne de l'accessibilité d'une part, et d'amener un regard créatif et innovant sur l'offre adaptée d'autre part, notamment dans une dimension multi sensorielle.

Ainsi l'ambition recherchée sur l'accessibilité à tous des territoires de tourisme se décline en 3 enjeux :

➔**La mise en œuvre de parcours touristiques adaptés** pour enrichir la découverte de territoire, pour l'amélioration de la chaîne des déplacements entre les différents espaces touristiques et de vie, et la proposition d'un contenu enrichi autour de l'offre touristique du territoire.

➔**Le développement et la construction d'une offre touristique innovante et accessible à tous**, (basée notamment sur le multi sensoriel), à travers des équipements, services et produits pouvant passer par la capitalisation sur les sens pour l'enrichissement de l'offre existante dans un objectif d'accès pour tous.

➔**L'animation et la professionnalisation** des acteurs locaux, par la mobilisation et la création d'un réseau de partenaires pour accroître les compétences d'accompagnement en ingénierie de projets et pour une meilleure appréhension et une meilleure capacité d'adaptation aux problématiques d'accessibilité.

Une enveloppe budgétaire est accordée à chaque territoire pour la réalisation d'un programme d'action en 3 années, sur la base d'une stratégie définie et partagée.

CRÉDITS PHOTOS

Couverture : ***SIBA B.Ruiz***
Éditorial : ***Hervé Lefebvre***
Littoral : ***Observatoire de la Côte Aquitaine***
Montagne : ***Paul Robin***
Rural : ***CRTA - Alain Béguerie***
Urbain : ***JR Fialeix***
Solidarité & emploi : ***Alban Gilbert***
Appels à projets : ***Paul Robin***

CONTACTS

conseil régional d'Aquitaine
Direction du Tourisme

14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX CEDEX

05 57 57 83 09 - 83 05
tourisme@aquitaine.fr

aquitaine.fr
les-aides.aquitaine.fr

RÉGION AQUITAINE

L'AVENIR S'ÉCRIT EN ***AQT***